

Séance de l'après-midi du 7 octobre 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE FORTIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN DES MOULINS
À THETFORD MINES, KINNEAR'S MILLS ET SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF
PAR 3Ci ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 4

Séance tenue le 7 octobre 2009 à 13h 30
Club Aramis
912, chemin Mont-Granit Ouest
Thetford Mines

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2009	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	1
M. Pierre Laroche	
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC	6
M. Jean-François Samray	
M. Louis Bollulo	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RÉGION DE THETFORD.....	16
M. Luc Rémillard	
CLUB QUAD AMIANTE	
FESTIVAL PROMUTUEL DE LA RELÈVE DE THETFORD MINES	
RDV HOCKEY SENIOR	22
M. Jean-François Morissette	
Mme Charlotte Ferland	
FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC	24
Mme Caroline St-Jacques	
M. Stéphane Duguay	
REPRISE DE LA SÉANCE	
GROUPE DES DOUZE ASSOCIÉS.....	28
M. Martin Routhier	
M. Claude Gagnon	
OFFICE DE TOURISME DE LA MRC DES APPALACHES	31
M. Denis Bourassa	
FÉDÉRATION DE L'UPA LOTBINIÈRE-MÉGANTIC	
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, RÉGION DE QUÉBEC	
SYNDICAT DE L'UPA, RÉGION DE THETFORD	34
M. Maurice Vigneault	
M. Martin J. Côté	
M. Benoit Dumas	
MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES.....	45
M. Mike Feeney	
M. DANIEL VACHON	48

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2009

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour, bienvenue à cette quatrième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement du Parc éolien Des Moulins.

10 Bienvenue à ceux et celles qui suivent nos travaux sur le site Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par monsieur Louis Dériger.

15 Nous allons poursuivre les présentations des mémoires par les participants.

Je rappelle également que le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, si le temps nous le permet, quelques échanges avec la Commission.

20 Il est possible d'exercer un droit de rectification. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table à l'arrière.

25 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non d'exprimer une opinion ou réagir à un mémoire qui s'est prononcé, qui s'est déjà dit.

30 Donc nous aimerions rappeler aussi l'importance de maintenir un climat serein. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante, toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

Je vous rappelle que les séances sont aussi enregistrées.

35

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

40 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'invite le premier interlocuteur qui est monsieur Pierre Laroche.

PAR M. PIERRE LAROCHE:

45 Bonjour monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

50 Bonjour.

PAR M. PIERRE LAROCHE:

55 Je suis président de la Chambre de commerce régionale de Chaudière-Appalaches qui regroupe dix-huit (18) Chambres de commerce et d'industrie dans la grande région de Chaudière-Appalaches. On a à peu près deux mille sept cents (2700) membres corporatifs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, "La mission...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, fin, "... et nationales.")

60

Ça fait que nous, ça nous permet de travailler de façon plus en synergie les uns avec les autres et mieux représenter les gens d'affaires auprès des différents intervenants.

65

Ce qu'on souhaite le plus, c'est de contribuer, bien entendu, activement au développement socioéconomique de notre grande région de Chaudière-Appalaches, incluant la région ici dans la MRC des Appalaches.

70

Nous, ça fait environ une couple d'années qu'on suit d'assez près l'évolution de ce projet de parc éolien. Comme la plupart des autres personnes, on est préoccupés par les changements climatiques, les problèmes que ça peut apporter, et puis on est conscients également que la production d'électricité par la force des vents contribue très faiblement aux gaz à effet de serre.

75

J'ai mis en annexe un extrait justement de ce bouquin de messieurs Villeneuve et Richard, "Vivre les changements climatiques", où on voit très clairement que pour produire un kilowattheure (1 kWh) d'électricité par le charbon, ça joue de neuf cent quarante (940) à treize cent quarante (1340) en termes de facteur d'émission en équivalant gaz à effet de serre, comparativement à l'éolien qui joue de seize (16) à cent vingt (120). Ça veut dire que c'est un facteur facilement de six (6) à soixante (60), ça fait que la preuve n'est pas à refaire.

80

Ça fait que nous, on a compris rapidement l'importance de ce projet-là, et pour la population et pour les travailleurs et les gens d'affaires de la région.

85

La conjoncture difficile qu'on traverse ou qu'on a traversée dans certains cas, nos manufacturiers et exportateurs, bien, ils sont forcés à se réinventer et à trouver de nouvelles avenues, des nouvelles occasions d'affaires.

Ça fait que tout ce beau projet, ça représente une source d'espoir et une belle opportunité.

90 On dit en passant bravo, et on lève notre chapeau à 3Ci, bâtisseur et gestionnaire de parcs éoliens au Québec, et également à nos entrepreneurs de la région de Thetford et de Chaudière-Appalaches.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, "L'arrivée...")

95 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 3^e ligne, "... touristiques.")**

Des fois, on se pose la question, est-ce que ça peut avoir un impact touristique, ces gens-là font également partie, dans la plupart des chambres de commerce, ils sont membres.

100 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "Le présent mémoire...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, "... de son projet...")

105 On a vérifié c'est-à-dire les gens qui ont mené le projet d'étude, ont analysé les impacts potentiels sur l'environnement, flore, faune, air, eau, sols, forêts, etc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{ère} ligne, "Le respect...")

110 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "... des localités visées.")**

C'est sûr qu'on s'occupe d'environnement, mais les citoyens, c'est quand même très important.

115 Les nombreux témoignages de citoyens qui ont pu observer de visu, puis moi, j'en suis un, des éoliennes en opération, j'en ai vu dans le Bas-du-fleuve, j'en ai vu en Gaspésie, dans la région de Matane, et puis j'ai trouvé que c'était très correct et très respectueux de l'environnement.

120 Pour ce qui est de l'impact visuel des éoliennes géantes, c'est pas négligeable, ça, je pense que tout le monde est d'accord avec ça, c'est une taille assez élevée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 3^e paragraphe, 2^e ligne, "On peut affirmer...")

125 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin, "... par le promoteur 3Ci.")**

Et je vous lis rapidement la résolution à l'annexe A, datée du 24 août!

LECTURE DE LA RÉOLUTION (Page 8)

130

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Laroche. J'aurais une petite question d'éclaircissement! Dans la deuxième page de votre mémoire, vous dites que la Chambre de commerce permet à ses membres de travailler en synergie pour obtenir un impact régional plus important.

135

Est-ce que vous vous êtes impliqués notamment pour assurer un suivi des retombées économiques?

140

PAR M. PIERRE LAROCHE:

C'est sûr qu'on va travailler à ce niveau-là aussi. On ne fait pas nécessairement partie du Comité, il y a un autre Comité de maximisation des retombées, mais on va être un petit peu pour nos gens d'affaires, un peu comme un chien de garde pour s'assurer que les retombées vont être les plus positives possibles pour la région. Ça, c'est sûr, c'est certain.

145

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

150

PAR LE COMMISSAIRE:

Justement, pour le Comité de maximisation, comment vous voyez la mise en place de ce comité-là? Est-ce qu'il y a des éléments qu'on devrait améliorer et mettre en place pour qu'il y ait plus de retombées au niveau local, régional?

155

PAR M. PIERRE LAROCHE:

Je serais mal venu disons de me prononcer sur les tenants et aboutissants du comité, j'ai pas suivi de près leurs travaux. Tout ce que je sais, c'est que ces gens-là ont, dans leur objectif, de maximiser les retombées ici pour la région, des retombées économiques, puis nous, on leur fait pleinement confiance, c'est des gens dignes de confiance. Je pense qu'ils vont faire un bon travail.

160

165

PAR LE COMMISSAIRE:

Par exemple, vous parlez des retombées intéressantes au niveau de la construction, bon, toutes les redevances et toutes ces questions-là, est-ce qu'un projet comme celui-là, il y a moyen de bonifier, si on veut, de prolonger l'effet bénéfique au niveau des retombées, de manière à attirer des entreprises par exemple en région pour justement profiter de ce projet-là pour qu'à moyen et long termes, il y ait un impact plus soutenu?

170

PAR M. PIERRE LAROCHE:

175 C'est sûr qu'il pourrait y avoir des améliorations en termes de retombées, mais je pense qu'il y a un cadre législatif qui force les gens qui ont des projets dans l'éolien – vous me corrigerez si j'ai tort, je suis pas un spécialiste – mais qui dit qu'une certaine proportion et un certain contenu doit provenir de l'Est du Québec. Ça, je respecte ça, ça a été fait de bonne foi par les gouvernements.

180 Mais peut-être que si on mettait un peu moins de contraintes à ce niveau-là, que ça pourrait nous permettre, disons, d'avoir plus de retombées localement et en même temps peut-être, vu qu'on pourrait diminuer les mouvements de matériaux sur les routes. Un exemple, si l'acier vient de l'Ontario, s'en va se faire travailler dans l'Est du Québec et revient ici, bien, il y a peut-être plus de gaz à effet de serre qui sont générés à ce niveau-là.

185 Ça fait qu'il y a peut-être des petits ajustements qui pourraient être faits de ce côté-là. Mais comme je vous dis, je suis pas vraiment le spécialiste dans le domaine, mais c'est des choses qui pourraient peut-être être améliorées par notre gouvernement, dans une perspective toujours de développement durable.

190 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Une petite dernière question! Parce que vous venez de dire dans une perspective de développement durable...

200 **PAR M. PIERRE LAROCHE:**

205 Bien, ce qui arrive, si vous aviez peut-être un petit peu moins de contraintes en ce qui a trait à la fourniture des éléments d'éoliennes, on pourrait peut-être, nous autres, parce qu'on a d'excellents ateliers, des "machine shop", disons, pour parler chinois, d'excellents ateliers ici qui pourraient faire beaucoup plus de travail sur la fabrication de ces engins-là, de ces éoliennes-là.

On a beaucoup d'ateliers de ce côté-ci localement, du côté de la Beauce, pour ce qui est des pales puis ces choses-là.

210 Mais si le cadre législatif l'empêche, bien là, on a comme un petit problème à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

215 Merci beaucoup.

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

220

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Jean-François Samray.

225

Bonjour.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

230

Monsieur le Président, monsieur Dériger que ça me fait plaisir de retrouver dans un autre dossier!

235

Alors Jean-François Samray, je suis le président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec. Je suis accompagné de mon analyste senior, monsieur Louis Bollulo qui va me seconder dans la présentation, et si jamais il y avait des questions très pointues, très techniques, monsieur Bollulo se fera un plaisir d'y répondre, vu sa grande expertise et sa grande expérience.

Alors écoutez, je ne vous en ferai pas la lecture, vous l'avez déjà faite.

240

Tout ça pour vous dire que l'Association de l'industrie électrique du Québec, elle appuie le projet présenté par la firme 3Ci dans son projet dont c'est l'audience aujourd'hui.

245

Et l'industrie électrique, écoutez, c'est une industrie forte au Québec. C'est plus de mille (1000) établissements répartis dans les dix-sept (17) régions administratives du Québec. Tout près de cinquante-cinq mille (55 000) emplois qui sont à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) à temps plein; ce sont des emplois de haut savoir, de haute capacité de réalisation.

250

Et les membres de notre industrie sont reconnus, génèrent plus de cinq pour cent (5 %) du PIB, et cette richesse-là qui est créée permet d'attirer au Québec une industrie aéronautique forte, une industrie de la métallurgie, de l'aluminium forte; et donc nos membres sont des acteurs importants et composent notre industrie, les firmes qui produisent de l'électricité, qui la transportent, la distribuent, les firmes de génie-conseil. On a également les manufacturiers et les firmes de services-conseils.

255 À titre d'exemple, en 2007, uniquement en biens, c'est-à-dire en électrons et en biens, que ce soit transformateurs, fusibles ou autres, l'industrie a, en 2007, exporté pour plus de trois milliards de dollars (3 G\$), et l'année dernière, c'était quatre virgule deux milliards (4,2 G\$), malgré le ralentissement, malgré tout ça. C'est une industrie qui exporte dans plus de cent quatre-vingts (180) pays.

260 Donc le Québec a un grand savoir-faire, et c'est sur la base de ce savoir-faire-là que le développement de ce parc éolien là permettra, par sa réalisation, de parfaire l'expertise de l'industrie et va permettre de le réaliser à l'extérieur.

265 Donc on a abordé l'analyse dans les trois (3) angles, donc la dimension environnementale, économique et sociale.

Rapidement sur la dimension environnementale, bien, je pense que le projet dont nous faisons l'étude aujourd'hui est en ligne directe avec le plan d'action de développement durable du gouvernement du Québec, parce que, on le cite, là, ce plan de développement durable demande la mise en place d'une quantité plus grande d'énergie qui est non productrice de gaz à effet de serre.

270 Je pense que si vous allez en pages 9 et 10 de notre mémoire, vous allez être en mesure de constater qu'au Québec, on en est même rendu socialement à confondre électricité, énergie renouvelable. On en est même à dire, bien, les renouvelables, en pensant que l'hydroélectricité n'est pas une énergie renouvelable, pourtant c'en est l'industrie fondamentale, on le verra plus loin.

280 Donc le projet éolien vient s'ajouter à cette dimension environnementale là qui permet de réduire la quantité de gaz à effet de serre, et l'électrification de la société, que ce soit dans les transports, ou autres va permettre également de réduire les gaz à effet de serre. Mais pour être en mesure de raccorder davantage d'utilisations, il faut être en mesure de disposer de cette électricité-là.

285 Et comme on le démontre à la page 10, il faut être en mesure également, on peut bien être très propre chez nous, si on n'aide pas nos voisins à faire le ménage de chez eux, on va avoir des retombées chez nous.

290 Donc je pense que le fait d'être en mesure de produire plus d'énergie à partir de sources renouvelables non émettrices de gaz à effet de serre contribue au plan de lutte canadien de gaz à effet de serre et au plan continental.

295 Je pense qu'on vous a mis également en tableau 1, en page 10, vous pouvez voir la différence entre l'économie du Québec quant à l'intensité carbonique par le nombre de kilotonnes produits par million de dollars de PIB généré, et il ressort très clairement que la production d'électricité, parce qu'au Québec on l'a faite de sources renouvelables, il ressort très clairement

300 que l'intensité carbonique, l'avant-dernière rangée, il ressort très clairement que les provinces canadiennes qui sont avec des sources de production renouvelables ont un indice d'un kilotonne (1 kt) par million de dollars de PIB, et le Québec, lui, pour sa part, est à zéro virgule quarante-trois (0,43).

305 On a l'Ontario qui tire de l'hydroélectricité et du nucléaire qui est non émetteur, mais qui est à zéro virgule quarante-neuf (0,49).

Mais vous pouvez voir vraiment que les provinces fortes en hydroélectricité, le Québec, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario dans une moindre mesure, Terre-Neuve, sont des provinces très fortes.

310 Vous allez peut-être voir l'Île-du-Prince-Édouard, zéro virgule soixante-treize (0,73), mais c'est parce que l'Île-du-Prince-Édouard, de son côté, a un câble qui alimente son électricité de la part du Nouveau-Brunswick, donc ça crée une distorsion dans le tableau, mais c'est parce qu'elle importe beaucoup d'électricité qu'elle a cette donnée-là.

315 Je pense qu'on voit également, dans la dernière rangée, le nombre d'émissions de tonnes de GES par citoyen au Québec, on voit là qu'il y a une logique, et pourquoi le Québec est un champion, pourquoi le Québec va réussir à atteindre ses objectifs qu'il s'est fixés en réduction de gaz à effet de serre, c'est en très grande partie de par la production d'une électricité à partir de sources renouvelables. Et l'éolien en fait partie.

320 Je laisserais monsieur Bollulo y aller avec le couplage hydraulique-éolien, parce que certains vous diraient, bien, pourquoi un, pourquoi pas l'autre, et pourquoi – souvent c'est un argument également qui est amené régulièrement – remplacer un par l'autre! Mais je pense que c'est plutôt y aller, les deux (2) sont complémentaires, et monsieur Bollulo va vous expliquer la dimension technique, quelle est la beauté de ce maillage-là.

PAR M. LOUIS BOLLULO:

330 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Écoutez, c'est clair que le Québec s'enorgueillit d'ailleurs au niveau énergétique, on est chanceux au Québec d'avoir de l'hydroélectricité à prix très compétitif et très avantageux.

335 Mais effectivement, l'apport de l'éolien, au cours des dix (10) dernières années, va venir augmenter l'avantage que nous procure l'hydroélectricité, car effectivement, comme le disait monsieur Samray, nous avons là une combinaison, un mariage idéal de deux (2) énergies complémentaires.

Effectivement, compte tenu de notre grand parc hydroélectrique, à ce moment-là il est très facile d'accueillir sur notre réseau une quantité très importante d'énergie éolienne. Pourquoi,

340 parce qu'avec notre parc hydraulique, on est en mesure de compenser les variabilités non prévisibles du vent.

Lorsqu'il vente, à ce moment-là le réseau ou les réseaux régionaux s'alimentent à même l'énergie éolienne et à ce moment-là, on met en veilleuse la production hydroélectrique, et c'est
345 très facile. Notre réseau, par un coup de pouce, peut arrêter facilement ou réduire la production, contrairement au réseau thermique.

Et par la suite, si jamais le vent baisse et que la production éolienne s'arrête, à ce moment-là, bien, nous avons emmagasiné toute cette eau-là qui était là et par la suite, on est en
350 mesure de venir prendre le relais avec l'hydroélectricité.

Cet arrimage entre l'énergie éolienne et l'énergie est vraiment unique, et nous sommes très chanceux, non seulement d'avoir beaucoup de vent au Québec, mais d'avoir beaucoup d'hydroélectricité.
355

Alors l'accueil de mille mégawatts (1000 MW) en premier et de deux mille mégawatts (2000 MW) au cours de cet appel d'offres est vraiment très prometteur, et on serait en mesure de pouvoir même élargir encore plus et augmenter l'avantage hydroélectrique que détient le Québec.
360

Maintenant, je dois vous avouer que ce n'est pas au niveau technique une tâche facile d'accoupler même un mariage aussi bon. Effectivement, il y a à se pencher sur des normes de conception et d'exploitation des réseaux pour être en mesure de pouvoir faire ce mariage-là. Et effectivement, il y a beaucoup d'avancées de faites, parce que c'est une problématique mondiale.
365

Ce n'est pas rien qu'au Québec qu'on voudrait avoir plus d'éolien possible, c'est aussi en Europe, par exemple là où vous en avez beaucoup, et effectivement tous les réseaux se sont mis à la tâche depuis maintenant plusieurs années, avec des groupes de travail technique, pour être en mesure, soit d'ajouter de l'équipement au réseau existant pour être en mesure d'accueillir
370 cette production.

Parce que vous savez que la production éolienne peut venir, de façon intempestive si elle n'était pas contrôlée, perturber le réseau. Or, il n'en est rien, puisqu'on installe des dispositifs capables d'amortir ces chocs, que ce soit au niveau de la génération même de l'éolien ou de son intégration au niveau du réseau.
375

Maintenant, les dispositifs, à l'heure actuelle, pour gérer convenablement les réseaux qui accueillent de plus en plus de l'éolien, disons, sont suffisants pour la quantité qu'il y a à l'heure actuelle.
380

Maintenant, il y a d'énormes efforts, comme il se fait par exemple dans les batteries, qui se font à l'heure actuelle au niveau du réseau, pour pouvoir encore plus améliorer ces normes d'exploitation et de conception.

385 Je dois vous avouer que si on faisait pas ça, on pourrait assister, comme il s'est produit il y a quelques années, à des conditions fâcheuses. Par exemple, si on se réfère au Texas! Au Texas, il y a quelques années, la baisse de façon intempestive du vent a occasionné une baisse de la production dans certaines localités du réseau, qui a fait en sorte que le réseau n'a pas été en mesure de pouvoir amortir ce choc et là, il y a eu des pannes générales.

390 Donc c'est ces dispositifs d'amortissement qui sont en place à l'heure actuelle et qu'on désire augmenter et qu'on va augmenter, puisque les groupes de travail qui s'instaurent rapportent à chaque fois des ingrédients additionnels pour venir disons améliorer ça.

395 Et c'est sûr que nous souhaitons, si on regarde le réseau nord-américain dont la fiabilité est gérée par le NPCC, le Northeast Power Coordinating Council, à ce moment-là, ce NPCC doit accueillir soixante-six milliards de kilowattheures (66 G kWh) de nouvelle production d'ici l'an 2015, et toutes les régions nord-américaines souhaitent qu'elle soit faite d'énergie renouvelable, en particulier de l'éolien.

400 Donc il y a un intérêt très grandissant de la part de tous ces réseaux de pouvoir faire en sorte que l'intégration de cet éolien soit fait de façon très fiable.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS SAMRAY:

405 Donc et à ce niveau, je pense qu'on dépose, on a cité l'étude qui avait été faite par Hydro-Québec pour en faire l'intégration, et je pense que les critères d'intégration faisaient partie des conditions qui ont permis à ce parc d'être retenu dans l'appel d'offres.

410 Donc de la dimension environnementale et de la dimension technique, l'AIEQ est tout à fait favorable à la réalisation du projet.

415 Quant au deuxième axe qui est l'essor d'une industrie et d'un savoir-faire, bien, je pense qu'on le démontre très bien que les parcs du premier appel d'offres ont créé chez nous des grands joueurs, des joueurs de ligues majeures qui se positionnent. Qu'on pense à la firme Marmen, qu'on pense à la firme de génie Genivar, on a déjà SNC-Lavalin qui est un leader, mais qui, en accroissant sa réalisation de parcs et autres, va exporter ce savoir-faire-là.

420 Et vous savez, quand une entreprise de services qui est une firme de génie, exporte un savoir-faire, elle amène avec elle des relations privilégiées qu'elle a avec des fournisseurs québécois, et si elle ne trouve pas le produit localement, s'il n'y a pas de contraintes, elle va faire en sorte que ça devient facile pour les entreprises québécoises de fabrication d'exporter à l'international, parce qu'il y a ce lien qui a été créé.

Donc l'industrie électrique, comme on l'explique, c'est un moteur dans notre économie.

425

Il y a également toute la dimension recherche qui a été faite, la création du centre CORUS, les éoliennes en milieu nordique, parce qu'on entend régulièrement la notion d'implantation de parcs dans le Nord du Québec, dans ce qui va s'appeler plus tard le Plan Nord qui est en définition, mais le climat nordique a des particularités, et de pouvoir avoir ce centre-là qui fait beaucoup de recherches, qui s'associe à différentes chaires universitaires, bien, je pense que c'est un plus pour le Québec.

430

Et je pense qu'on vous a mis également un tableau pour les différentes entreprises et les retombées qui sont faites. Mais en fait, on parle d'investissements de cinq milliards (5 G\$) dans le deuxième appel d'offres, quatre mille (4000) emplois, et je pense que monsieur Laroche a fait état des retombées qui étaient pour venir dans la région.

435

Je pense que c'est un élément qui est important, particulièrement dans la période actuelle, mais également, comme je vous le dis, particulièrement dans un contexte où l'Amérique du Nord, principalement notre voisin du sud s'est doté, de par le Plan Obama, de nouvelles normes de production d'énergies renouvelables, et il y a là des marchés très importants. On parle de plus de cent gigawattheures (100 GWh), donc plus de cent mille mégawatts (100 000 MW) installés aux États-Unis dans les prochains vingt (20) ans, et près de vingt pour cent (20 %) de ça devra venir du renouvelable.

440

445

Donc il y a un marché colossal à notre porte qui est là. Les Américains vont vouloir prendre la part du lion, mais l'expertise qui se développe peut, elle, être vendue là-bas.

Et ça devient donc une vitrine technologique, et c'est important d'avoir un endroit. Vous savez, quand on fait venir des clients étrangers et qu'on leur dit, regarde, je vais te montrer ce que je sais faire! Bien, le premier endroit où tu dois être bon, c'est chez toi, être champion chez toi pour, après ça, dire, si c'est bon pour le monde chez nous, si mes voisins, si mes collègues, si la communauté me reconnaît pour mon talent, donc c'est que je peux faire quelque chose chez vous. Et quand on amène des clients ici et qu'on leur montre le savoir-faire, bien, ils le voient.

450

455

Et cette vitrine-là, par la réalisation du parc de 3Ci, c'est une vitrine technologique qui va pouvoir être exprimée.

Donc enfin, je termine là-dessus, sur la dimension de consultation publique. Je pense que l'étude d'impact le démontre très bien, la démarche qui a été faite par le promoteur.

460

Et vous savez, 3Ci, c'est un promoteur qui est de longue date dans l'industrie éolienne. Monsieur Vincent a d'ailleurs reçu un grand prix à cet effet par le deuxième colloque de l'industrie éolienne.

465

470 Et j'ai de mes yeux vu le milieu social dans la région de Murdochville qui a accueilli un premier projet fait par 3Ci, et de voir, et on pourrait vous déposer en preuve, tiens, on va déposer en preuve, on vous l'enverra, des articles de la revue Choc qui témoignent, de notre magazine Choc, qui témoignent de l'acceptation sociale qui a été faite dans des projets précédents. Donc je pense que 3Ci est une entreprise exemplaire de par sa façon de réaliser.

475 Maintenant, ceci étant, vous savez, nous sommes dans une démocratie, les projets se font par consensus, et le consensus, on tend à ce que ce soit l'unanimité, mais le consensus, ça ne doit pas être nécessairement l'unanimité.

480 Donc il est normal qu'en démocratie, chacun exprime son opinion, mais la société avance par consensus, et c'est dans cet esprit-là que l'Association de l'industrie électrique recommande au BAPE l'acceptation du projet de 3Ci, parce qu'il répond à une dimension sociale, économique et environnementale.

Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Merci beaucoup. J'ai juste une petite question! Concernant le couplage hydraulique-éolien, si j'essaie de bien vulgariser, bien comprendre ce que vous avez expliqué!

490 Vous dites que lorsque l'éolienne tourne, elle produit de l'électricité qui s'en va sur les fils; automatiquement le réseau prend en charge cette électricité, les turbines fonctionnent un petit peu moins pour réduire la quantité d'électricité qui vient des rivières, l'eau s'accumule un peu plus dans les barrages, et quand c'est l'inverse, bien, c'est le réseau qui prend – c'est bien ça?

PAR M. LOUIS BOLLULO:

495 Monsieur le Commissaire vous avez bien saisi l'affaire. C'est très simple, c'est exactement ce que vous avez dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 C'est automatique comme ça?

PAR M. LOUIS BOLLULO:

505 Ah oui, absolument. Parce que vous savez que le réseau, c'est un être entier, et tout ça marche avec des contrôles de fréquence et à ce moment-là, il faut, dans un réseau, pour l'exploiter, toujours avoir un équilibre parfait entre l'offre et la demande.

510 Alors la demande étant ce qu'elle est, à ce moment-là, bien, l'offre peut provenir de différents endroits. Alors si elle provient de l'éolien, dans le cas où il vente, à ce moment-là, bien, la priorité lui est donnée et à ce moment-là, automatiquement les turbines – et vous savez, si on enlève la question de mariage de deux (2) sources d'énergie, prenons rien que l'hydraulique!

515 L'hydraulique, toutes les turbines marchent en diapason avec la demande. Alors si la demande augmente, à ce moment-là, et qu'il n'y a pas assez de turbines qui fonctionnent, parce qu'elles l'étaient pour une demande antérieure, à ce moment-là la fréquence baisse, parce qu'il y a un déséquilibre. Là, j'exagère, parce que si c'était ça! Alors la fréquence baisse. Aussitôt que la fréquence baisse, il y a un contrôle de fréquence effrayant, à ce moment-là, bien, les turbines qui sont là à rien faire se mettent en branle.

520 Et à ce moment-là, bien, l'équilibre est tout de suite rétabli pour avoir le soixante hertz (60 Hz), et c'est la même chose qui se passe lorsque vous avez deux (2) sortes ou même trois (3) sortes, parce que vous savez, il y a aussi du thermique qui se lance là-dedans.

525 Alors tout dépendant de la versatilité des moyens de production, bien, on peut les ajuster facilement.

530 Et l'hydroélectrique, c'est ce qu'il y a de plus versatile. Et la preuve en est, c'est que, une chance qu'on l'a pas, mais c'est arrivé pendant ma carrière, nous avons eu, avec l'implantation de nouvelles technologies, rapidement, disons, des pannes générales. Vous en avez vécu, moi j'en ai vécu énormément avec les cheveux gris, et effectivement, ce qui arrive, c'est que malheureusement lorsqu'il se produit des pannes générales dans un réseau, c'est la catastrophe.

535 Ici au Québec, nous avons l'avantage de l'hydroélectricité, on est en mesure de remonter le réseau suite à une panne générale en dedans de huit (8) heures, facilement.

540 Alors que les problèmes similaires qui se sont produits, même récemment, que ce soit en Ontario ou soit dans l'état de New York, vous vous souvenez tous de la grande panne de 76, bien à ce moment-là, ces réseaux qui sont de nature thermique, ça leur prend quarante-huit (48) heures avant de repartir. Et vous savez qu'est-ce qui se passe pendant quarante-huit (48) heures, il y a eu un paquet de pillages et toutes sortes de choses qui se produisent.

545 Donc nous, on a l'avantage d'avoir un réseau renouvelable, un réseau très versatile capable d'accueillir facilement l'éolien et de faire un mariage et un réseau très versatile qui est capable de bien exploiter la demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

550 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour poursuivre sur le couplage! Est-ce qu'il y a un avantage ou un désavantage, dépendant du cas, de faire un couplage par exemple à proximité des centrales dans le Nord? C'est-à-dire au lieu des zones habitées, d'aller s'installer, d'installer des éoliennes dans des secteurs moins habités, plus au nord, à proximité des centrales hydroélectriques?

555

PAR M. LOUIS BOLLULO:

Monsieur le Président, écoutez, personnellement, un très grand avantage de l'éolien, au niveau de sa localisation, c'est ça que vous voulez me faire dire, c'est de l'installer le plus proche possible de la charge.

560

Effectivement, le projet dont nous parlons aujourd'hui, a une localisation idéale; idéale dans le sens qu'elle est près d'une localité, d'une charge.

565

Pourquoi elle doit être le plus près possible, parce qu'effectivement, pour acheminer l'électricité, ça nous prend évidemment des centrales ou des moyens de production, mais ça nous prend un réseau de transport, OK.

570

Et disons que ce soit au niveau économique ou social, il faut le plus possible ne pas toucher à ce réseau de transport, les grandes lignes que vous voyez un petit peu partout, parce que premièrement, ça coûte cher, et c'est plus difficile, ça coûte très cher faire ça.

575

D'ailleurs, le projet de mille mégawatts (1000 MW) en Gaspésie vous a donné la preuve, on doit amender le réseau de transport gaspésien de plus de sept cents millions de dollars (700 M\$).

580

Un projet éolien qui est tout près de la charge, ce qui se passe, c'est que l'avantage, comme c'est le cas ici, d'alimenter le poste que vous avez tout près d'ici qui est alimenté par la ligne de deux cent trente (230) kV et à ce moment-là, lorsqu'il vente, à ce moment-là ce poste-là reçoit de l'électricité, disons éolienne, libérant de ce fait même l'électricité qui, autrement, proviendrait du réseau de transport, par exemple de la Manic ou de n'importe quelle autre centrale qui utilise le réseau de transport, pour aller chercher le poste, comment s'appelle-t-il, ce poste, enfin le poste tout près d'ici, vous voyez!

585

Alors ce qui arrive, c'est que ce projet-là est vraiment idéalement placé, il y en a peut-être qui le sont un peu mieux, mais à trois kilomètres (3 km) de la ligne de deux cent trente (230) kV, c'est très rare, enfin pour moi, c'est formidable.

590

Alors on va perturber le moins possible les gens par des lignes additionnelles, trois kilomètres (3 km), en essayant de les installer, on a plusieurs variantes ici qui ont été analysées, et effectivement, l'installation – maintenant, si jamais, juste pour vous montrer, on devait installer

une éolienne très loin des centres de consommation, à ce moment-là vous voyez très bien que non seulement, bien, il faut absolument trouver un endroit du réseau de transport qui est libre.

595

Et vous savez très bien que de plus en plus avec les projets comme La Romaine qui a été décidé récemment et tout ça, les réseaux de transport commencent à être sollicités au maximum et à ce moment-là, pour les amener de très loin, ça va demander des grands investissements et des grandes lignes de transport.

600

Donc en résumé, le plus près possible de la consommation, le mieux c'est.

Évidemment, on essaie à ce moment-là de les localiser dans des endroits qui sont le moins dommageable au niveau de l'aspect visuel, ce qui est d'après moi le cas ici.

605

PAR LE COMMISSAIRE:

En fait, ce que je comprends, c'est que les pertes de charges qui surviendraient à cause des distances à parcourir feraient en sorte que pour avoir la même quantité d'énergie, ça prendrait probablement plus d'éoliennes, en tout cas un parc de plus grande envergure, pour avoir la même chose?

610

PAR M. LOUIS BOLLULO:

Et vous avez bien raison, les pertes de charges sont un autre élément important.

615

Vous savez très bien qu'on peut pas transporter sur de longues distances à de très bas voltages, et pour effectivement baisser les pertes de charges, et à ce moment-là vous voyez très bien qu'il faut absolument, si on est loin des centres de consommation, avoir une quantité de production éolienne énorme, vous voyez, pour pouvoir justifier une très forte tension comme le sept cent trente-cinq mille volts (735 000 V), pour pouvoir le véhiculer et diminuer le plus possible des pertes de charges.

620

Ce qui n'est pas le cas par exemple ici. Les pertes de charges vont être, entre guillemets, ridicules, parce que vous voyez très bien que les électrons produits à trois kilomètres (3 km) ou un peu plus, à cause du ravitaillement, bien, à ce moment-là, vont se rendre facilement au poste de distribution qui est tout près d'ici.

625

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

630

PAR LE PRÉSIDENT:

Messieurs, merci beaucoup.

635

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RÉGION DE THETFORD

PAR LE PRÉSIDENT:

640 J'inviterais maintenant monsieur Luc Rémillard.

Bonjour.

PAR M. LUC RÉMILLARD:

645 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur Dériger. Mon nom est Luc Rémillard, je suis le directeur général de la Société de développement économique de la région de Thetford.

650 Je ne vais pas vous lire l'intégrale de notre mémoire qu'on vous a déposé, je sais pertinemment que vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, donc je vais essentiellement résumer l'ensemble du document qu'on vous a déposé.

Ça va me faire plaisir par la suite de répondre à vos questions, bien entendu.

655 Alors monsieur le Président, le présent mémoire expose la position de la Société de développement économique de la région de Thetford, en relation avec le développement et l'implantation du Parc éolien Des Moulins.

660 Fidèle à sa mission qui est de stimuler le développement socioéconomique de la région, la Société de développement économique s'intéresse de près à ce dossier, tout comme ses partenaires qui sont impliqués dans le dossier.

Je vais débiter dans un premier temps par un bref historique, si vous me permettez!

665 C'est en 1998 que les premiers centres locaux de développement, car la Société de développement économique, il faut comprendre que c'est un centre local de développement, un CLD comme on peut retrouver un peu partout au Québec, voient le jour, et depuis 2003, suite à l'adoption de la Loi 34, les CLD relèvent des MRC.

670 En effet, ils sont désignés comme l'organisme officiel dans chacune des MRC en matière de développement local sur le territoire, en vertu de cette même loi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 1^{er} paragraphe, 1^{ère} ligne, "La mission...")

675 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4^e paragraphe, fin, "... d'un groupe.")**

Parce qu'il faut comprendre que notre conseil d'administration est composé de tables sectorielles, de tables de différents secteurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, milieu, "Agriculture et forêt...")

680

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 2^e tireté, 5^e ligne, "Député de Frontenac...")

685

Du député de Frontenac et ministre des Affaires municipales et des Régions. Du député de Beauce-Sud et ministre du Revenu. Du député de Richmond et président de l'Assemblée nationale.

Ainsi que quatre (4) membres qui proviennent de la MRC des Appalaches.

690

Je vais passer toute la section qui traite du développement et de la diversification économiques qu'a pu connaître notre région, parce que je sais, pour vous avoir vus en diffusion sur le Web, que des collègues de différents comités, Comité de diversification, Chambre de commerce, etc., ont eu l'occasion, la Ville de Thetford aussi, ont eu l'occasion de vous expliquer un peu d'où on part et vers où on s'en va. Donc je vais passer cette section-là.

695

De même que les défis environnementaux qui nous animent pour les années à venir. Je sais qu'hier, le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches a bien exposé le sujet. On partage entièrement leur point de vue.

700

On est d'accord avec le fait qu'on est à l'heure des choix et qu'on doit adopter une vision globale et une vision d'ensemble pour faire des choix pour les années qui s'en viennent.

Donc dans le dossier qui nous préoccupe, nos préoccupations!

705

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, avant-dernier paragraphe, "De par son mandat...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... à son exploitation...")

710

On fait référence au parc que monsieur parlait tantôt, pas le parc, mais la centrale qui est juste ici, le poste Appalaches en tant que tel.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... les promoteurs...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... présenté en annexe.")

715

Donc je sais pas si vous avez eu copie, j'imagine que oui, on vous a présenté un document complet qui traite de la revue de presse du dossier, spécifiquement qui porte sur le Parc Des Moulins.

720

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 2^e paragraphe, 3^e ligne, "Au programme...")

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 2^e paragraphe, 5^e ligne, "... d'Hydro-Québec...")

D'Hydro-Québec Distribution, pour venir nous présenter vers où on s'en va avec les projets éoliens au Québec.

725 La conception d'un site Internet, des visites directement au bureau du promoteur pour prendre connaissance de plans du projet, de l'évolution, etc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 2^e paragraphe, 6^e ligne, "... visite d'une ferme...")

730 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, 4^e paragraphe, 2^e tireté, "... locales...")**

735 À cet effet-là, je vais ouvrir une parenthèse en vous disant que le Comité de maximisation des retombées économiques vous a déposé un mémoire, donc on vous invite à en prendre bonne connaissance. Il y a plusieurs préoccupations à l'intérieur de ça, et on peut vous dire que les retombées économiques, on sera en mesure de les maximiser encore plus que les contraintes qu'on nous impose.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 4^e paragraphe, 3^e tireté, "Minimisation...")

740 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "... sur l'environnement.")**

On en a eu à maintes reprises certaines démonstrations lors de votre première séance. Je pense qu'on a eu réponse à nos questions.

745 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, dernier paragraphe, avant-dernière ligne, "Nous sommes...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, "Notre recommandation")

750 Il y a plusieurs considérations au niveau de la résolution, je vais vous laisser les lire, mais tout ça vient à la conclusion que c'est à l'unanimité que les membres du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford appuient le projet présenté par la firme 3Ci Énergie éolienne sur le territoire de la MRC des Appalaches.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Vous avez parlé d'entente, de signature d'entente de maximisation, est-ce que vous êtes partie prenante à cette entente-là?

760 **PAR M. LUC RÉMILLARD:**

Absolument.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Qu'est-ce qu'elle prévoit entre autres?

770 **PAR M. LUC RÉMILLARD:**

C'est une entente qui est signée, en fait, si on résume l'entente au niveau du Comité de maximisation, les signataires sont le Comité de diversification de la région de Thetford, la Société de développement économique, la Chambre de commerce, le comité sera formé de trois (3) à cinq (5) autres personnes qui viennent du milieu. Ce qu'on souhaite avoir, c'est des gens qui ont une expérience dans la construction.

775 Et essentiellement, ce que ça vise, c'est de mettre en place des stratégies ou des outils qui vont nous permettre justement de maximiser les retombées au niveau de nos entreprises et au niveau des travailleurs d'ici, pour profiter au maximum des retombées économiques du projet en tant que tel.

780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est vraiment des stratégies?

785

PAR M. LUC RÉMILLARD:

Des stratégies. La première stratégie qu'on peut nommer, si vous me permettez, c'est le déjeuner-conférence qui avait été organisé entre le promoteur et des sous-traitants potentiels dans la région. Ça, ça a eu lieu, si vous me permettez, c'est au mois d'avril 2007 où on a eu tout près, je pense, un peu plus de soixante (60) participants entrepreneurs de la région qui sont venus prendre connaissance du projet.

790 Donc ça, c'est une première initiative qui avait été faite. Ça a été le premier contact entre le promoteur et les entrepreneurs.

795 Et deuxièmement, c'est le lancement du site Internet. C'est une autre initiative du Comité de maximisation. Et ça, ça permet justement de répertorier l'ensemble de l'offre de services qui est disponible sur notre territoire, dans le but de répondre aux besoins du projet en tant que tel.

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a assez de main-d'oeuvre disponible dans la région pour correspondre à la demande?

805

PAR M. LUC RÉMILLARD:

810 Ce qu'on peut vous dire, c'est que lorsqu'on a initié le projet, c'est évidemment qu'en 2006, les conditions économiques n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui.

Présentement, la région va bien, on a beaucoup de projets sur la table. Il y en a encore plusieurs autres qui s'en viennent.

815 Maintenant, on ne peut pas anticiper, si on veut, qu'est-ce qui va advenir au niveau de 2010 au niveau de la construction. On sait que le projet, on a commencé en mars 2006, on n'était pas à même de juger, est-ce qu'on va avoir suffisamment de main-d'oeuvre! Il y a d'autres projets qui se font à proximité, ce qui était pas le cas lorsqu'on a commencé à discuter au niveau du mois de mars 2006.

820 On sait que Saint-Ferdinand aussi a possiblement un projet éolien. C'est évident, monsieur le Président, que ça va demander énormément de ressources. Est-ce qu'on a suffisamment de main-d'oeuvre pour ça! Bonne question. J'aurais tendance à vous dire qu'on va devoir faire appel à nos copains du reste de Chaudière-Appalaches.

825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

PAR M. LUC RÉMILLARD:

830 D'ailleurs, le Comité de maximisation, c'est maximisation pour la MRC des Appalaches, mais ce qu'on vise à faire, c'est de donner des retombées aussi au niveau, si on n'est pas en mesure de répondre à la demande, c'est de faire basculer tout ça vers d'autres régions limitrophes autour de notre région.

835 **PAR LE COMMISSAIRE:**

840 En fait sur la même lancée, dans le mandat de la SDE, en fait il y a deux (2) points où j'ai vu quelque chose d'intéressant pour vous, c'est de favoriser l'émergence d'entrepreneurs puis stimuler l'expansion d'entreprises existantes au développement de créneaux d'avenir.

J'aimerais savoir les actions qui sont faites par la SDE pour justement favoriser des nouvelles entreprises, en vue de ces projets-là, est-ce qu'il y a des choses qui sont faites?

845 **PAR M. LUC RÉMILLARD:**

Oui, il y a beaucoup de démarchages qui sont faits.

850 Dans le présent cas, comme vous le citez, on vise l'expansion des entreprises. Si on se
rapporte à notre projet éolien, et je vais revenir à mon mémoire qui a été déposé par le Comité de
maximisation, un des gros problèmes qu'on a, c'est le contenu qui doit venir, trente pour cent
(30 %), de Matane et de Gaspésie.

855 Dans le mémoire, on est très explicite sur le fait qu'on partage absolument le point de vue
que des régions doivent développer des créneaux, mais on mise également sur le
développement des créneaux mais en lien avec le savoir.

860 Ce qu'on pense et ce qu'on voit, c'est que dans le cas de l'éolien, lorsqu'on parle de
couler des structures de ciment ou de souder des "plates" d'acier, il y a pas grand savoir, c'est de
la sous-traitance, et on a un paquet d'entreprises dans notre région qui sont à même de faire ça.

865 On a des compagnies qui font du préfab, on en a deux (2) gros majeures dans notre
région dont une qui est à Sainte-Marie, à moins de cinquante kilomètres (50 km). Et nos
entreprises, on a des très grosses entreprises qui font la transformation de l'acier aussi.

870 Alors de prendre des composantes d'éoliennes à Matane, de les transporter, on parle
d'au-delà de deux mille cinq cents (2500) voyages pour emmener ces structures-là dans notre
région, on voit pas vraiment la pertinence. Et pour nous, développer un créneau, c'est beaucoup
plus au niveau du savoir.

875 Nos prédécesseurs qui étaient à la table parlaient justement des firmes d'ingénierie qui
développent du savoir, il y en a pas beaucoup qui sont installées dans ces régions-là
malheureusement. Alors lorsqu'on parle de contenu de Matane, c'est évident que nous autres,
quand on parle de Comité de maximisation, ça nous cause un problème qui est majeur, parce
que nos compagnies qui seraient à même de répondre à ces besoins-là ne peuvent pas le faire
tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE:

880 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Merci beaucoup monsieur.

890

CLUB QUAD AMIANTE
FESTIVAL PROMUTUEL DE LA RELÈVE DE THETFORD MINES
RDV HOCKEY SENIOR

895

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Daniel Lessard!

900

Donc j'imagine que vous allez parler au nom du Club?

PAR Mme CHARLOTTE FERLAND:

905

Bonjour messieurs. Je suis Charlotte Ferland du Festival Promutuel de la relève et de divers autres événements ici en région.

910

J'accompagne monsieur Jean-François Morissette. Nous, on fait, avec Daniel Lessard, dans le fond, qui est président du Club Quad Amiante, il était supposé être ici, mais on fait partie du groupe des événements et activités dans la région.

C'est monsieur Morissette qui va vous présenter le mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

915

La parole est à vous.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MORISSETTE:

920

Bonjour monsieur le Président. Peut-être le premier message, j'excuse monsieur Lessard de sa non-présence. Il est absent pour des causes de santé, donc il tenait à vous en faire part.

Comme Charlotte le mentionnait, nous, en fait, on représente les événements, donc les fêtes, festivals qui se déroulent ici dans la région de Thetford Mines.

925

Vous avez Charlotte Ferland ici qui représente le Festival Promutuel de la relève.

Le Festival de la relève, c'est un événement qui, bon an mal an, depuis seize (16) ans, accueille environ soixante-dix mille (70 000) festivaliers chaque année.

930

Moi, j'agis ici à titre de représentant du Rendez-Vous Hockey Senior qui existe depuis deux (2) ans, qui accueille quatre-vingt-huit (88) formations sportives qui viennent ici à chaque année compétitionner en novembre dans nos aréna.

935 Puis monsieur Lessard, lui, est le représentant, en fait dans le dépôt du mémoire, est le représentant du Festi-Quad.

940 Donc le Festi-Quad, c'est un événement qui, encore une fois, est tout récent, qui accueille à chaque année environ mille (1000) à mille deux cents (1200) participants, donc au niveau sportif, des gens qui pratiquent le VTT.

Bon, ce qui est intéressant de comprendre aussi à travers tout ça, c'est que le VTT est très développé dans la région, étant donné qu'il couvre mille deux cents kilomètres (1200 km) de sentiers.

945 Donc au niveau des événements, ce qu'on peut mentionner!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{ère} ligne, "La région...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, fin, "... et sportif.")

950 Où ce qu'on voulait en venir, lors du dépôt du mémoire, c'était de mettre en lien que les événements ici régionaux ont des retombées culturelles, des retombées sociales très importantes pour la population et pour nos entreprises.

955 Lorsque vient le temps de mettre en place des événements, le défi est toujours le financement. Donc on le voit dans le tableau de la page 6. Ce qu'on constate, c'est que très souvent, les événements vont être financés à raison de trente pour cent (30 %) par les entreprises privées, donc vont s'autofinancer à raison de trente pour cent (30 %), un autre trente pour cent (30 %), ça va être des apports de l'entreprise privée qui va soutenir la mise en place des événements. Et puis finalement, bien, on va avoir aussi ce qu'on appelle un financement public. Là, on va toucher les différents paliers gouvernementaux, autant provincial, fédéral que municipal.

965 Donc où est-ce que ça nous touche directement, nous, c'est au niveau du financement privé.

Petit exemple très concret qui est très intéressant aussi à voir puis à percevoir, ce qu'on s'aperçoit, c'est que dans certaines régions, si on prend par exemple Valleyfield, Valleyfield qui a réussi à mettre en place des événements à caractère international, ça va s'être fait par l'entremise justement très souvent de partenaires locaux, d'entreprises d'importance locale qui ont soutenu la mise en place de ces dits événements.

970 Donc les Régates de Valleyfield sont soutenues par Ivanhoe Mines.

975 Si on regarde par exemple à Victoriaville! À Victoriaville, des entreprises majeures, telle Cascade, telle aussi je crois Lactantia vont être très souvent des bailleurs de fonds, donc des entreprises privées qui vont venir aider les événements à opérer, à maximiser leurs opérations.

980 Puis dans certains cas, même aussi à se faire mettre en place, c'est-à-dire à générer un effet de levier pour être en mesure de mettre en place des événements d'importance.

985 Donc là, je vous ai fait deux (2) exemples ici au Québec. Si on va à plus grande échelle, puis on y va aussi de façon très simpliste si vous êtes des sportifs, vous savez que les Cubs de Chicago jouent dans le Wrigley Field. Donc la compagnie Wrigley qui est la gomme que vous mâchez peut-être à tous les jours, la fameuse Juicy Fruit ou autre produit, bien, a soutenu finalement, soutient son équipe de baseball professionnel.

990 Si on va à Milwaukee, bien, on va penser au Miller Park. Donc la brasserie qui est une maintenant des plus importantes au monde, donc qui est un joueur majeur finalement dans sa communauté, va soutenir les événements, puis va permettre de réaliser la mise en place d'activités d'importance qui, par le fait même, bien, génèrent des retombées économiques très intéressantes pour une région.

995 Donc à cet effet, c'est certain que nous, pour justement les fêtes et événements de la région, le fait qu'un projet d'importance, tel le Parc Des Moulins, qui est mis en place aussi par une entreprise d'importance, telle 3Ci, bien, ce que ça vient faire, ça vient tout simplement mettre en place dans le milieu une entreprise, une entreprise qui éventuellement devient une occasion pour nous, les fêtes et événements, de nous soutenir, de participer au développement, de soutenir sa population, donc de collaborer finalement à la croissance du développement
1000 touristique régional.

1005 Donc à cet effet, c'est certain que nous, les événements régionaux ici de la région de Thetford Mines faisons une recommandation positive, une recommandation favorable face à la mise en place d'un projet de l'importance du Parc Des Moulins soutenu par l'entreprise 3Ci, pour être en mesure d'avoir éventuellement un retour de l'ascenseur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1010

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

1015 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant madame Caroline St-Jacques et monsieur Stéphane Duguay.

Bonjour.

1020 **PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:**

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire! Alors d'abord, merci de nous accueillir à Thetford sous ce beau temps! Je m'appelle Caroline St-Jacques, je suis vice-présidente affaires publiques et communications à la Fédération des chambres de commerce du Québec, et je suis avec Stéphane Duguay, économiste à la Fédération aussi.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 1^{ère} ligne, "Fondée en 1909...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, 7^e ligne, "... incontournable.")

1030

Et c'est dans ce sens que le réseau des Chambres de commerce appuie le projet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 7^e ligne, "Elle recherche...")

1035 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, fin, "... d'être évoqué.")**

PAR M. STÉPHANE DUGUAY:

Donc je vais continuer!

1040

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, paragraphe 5.1, 3^e ligne, "Projet du Parc...")

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 2^e paragraphe, fin, "... à ce secteur.")

1045

C'est ce qu'on appelle, dans le jargon économique, des externalités positives.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, "Le choix du site...")

FIN DE LA LECTURE (Page 9, fin, "... du Parc Des Moulins.")

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. En page 8, vous parlez du Comité de maximisation des retombées économiques.

1055

Est-ce que vous auriez des propositions pour renforcer son action ou pour lui donner d'autres mandats?

PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:

1060

Écoutez, déjà d'après nous, le fait qu'il y ait un Comité de retombées économiques de maximisation, c'est-à-dire des retombées économiques, est déjà un excellent signe en soi, parce que ça envoie un signal aussi, le fait que le projet, s'il est accepté, soit réalisé et maximisé dans toutes ses dimensions, ça envoie un signal à d'autres projets d'éoliennes qui pourraient venir s'établir au Québec.

1065

D'autre chose aussi, nous, on suit beaucoup l'avancement des grands projets par notre portail quebecenavant.ca et d'ailleurs, on a tout un site sur les éoliennes. Donc c'est bien évident que le projet, celui-là entre autres, ainsi que d'autres projets à venir, vont être dans cette vitrine, si vous voulez, virtuelle, pour qu'on puisse en assurer – nous, on monitorise le développement de ces projets-là à chaque étape de réalisation des travaux.

1070

PAR LE PRÉSIDENT:

1075

Vous dites le monitoring, vous faites un suivi?

PAR Mme CAROLINE ST-JACQUES:

1080

Oui, absolument.

C'est-à-dire qu'on part de l'échéancier initial et on suit et en général, on se rend compte que c'est jamais l'échéancier initial prévu qui est suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1085

OK. Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1090

Dans votre mémoire, vous parlez justement d'externalités positives, vous donnez deux (2) exemples de compagnies qui pourraient bénéficier des retombées du projet, vous parlez au sujet de Thetford. Est-ce qu'il y aurait aussi d'autres exemples que vous pourriez nous indiquer à ce propos?

1095

PAR M. STÉPHANE DUGUAY:

Ce qu'on voulait dire surtout par là, c'est qu'en général, on parle souvent d'externalités positives en recherche et développement. C'est le classique en économie, c'est qu'on investit en recherche et développement.

1100

Et une recherche précise peut amener à d'autres recherches subséquentes et à un développement économique plus tard.

1105 Dans ce cas-ci, là, on n'est pas en termes de recherche et développement, on est en termes de production d'énergie. Mais le côté bénéfique à ça, c'est qu'il y a des externalités pour ça aussi, parce qu'au niveau de l'enseignement et des centres de recherche, ils peuvent utiliser cette technologie qui va être implantée pour favoriser leur étude et ultimement, d'autres développements.

1110 Donc c'est dans ce sens-là qu'on parlait d'externalités positives.

PAR LE COMMISSAIRE:

1115 Est-ce que vous avez d'autres exemples que ceux que vous avez nommés ici que vous pourriez nous indiquer?

PAR M. STÉPHANE DUGUAY:

1120 Pour un contexte d'implantation d'énergie éolienne comme ça, trois (3) exemples en termes d'éducation et deux (2) recherches nous semblent tout de même assez importants pour un tel projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

1125 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130 Merci beaucoup.

Si vous voulez, on va suspendre quinze (15) minutes et on sera de retour à trois heures (3 h) pour continuer. Merci.

1135

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1140

**REPRISE DE LA SÉANCE
GROUPE DES DOUZE ASSOCIÉS**

PAR LE PRÉSIDENT:

1145

Nous allons reprendre nos travaux et j'inviterais monsieur Martin Routhier et monsieur Claude Gagnon.

Bonjour.

1150

Nous vous écoutons.

PAR M. MARTIN ROUTHIER:

1155

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire bonjour! Merci d'abord de nous recevoir dans le cadre de la consultation relative au projet du Parc Des Moulins.

Je me présente, Martin Routhier, je suis entrepreneur en électricité dans la région et également président du club Groupe des douze.

1160

Je suis accompagné de monsieur Claude Gagnon membre du Groupe des douze à titre de directeur exécutif de notre groupe.

Comme vous avez pris connaissance de notre mémoire écrit, notre présentation consistera à mettre en évidence quelques-unes des lignes de force de notre mémoire.

1165

Mais d'abord, un mot sur la nature de notre groupe!

Nous sommes un groupe d'entrepreneurs qui ont décidé de mettre notre énergie en commun afin de stimuler le développement économique régional.

1170

Nous croyons qu'en assurant une saine concertation de nos entreprises, chacune de nos entreprises en sortira gagnante. De plus, nous croyons que cette même concertation peut avoir une grande influence sur le développement économique régional, dans la mesure où nous pouvons mettre en évidence certains obstacles à ce développement ou soutenir les idées intéressantes.

1175

Nous existons formellement depuis près de deux (2) ans, même si les racines du groupe ont commencé à se développer depuis plus de cinq (5) ans.

1180

Par notre mémoire, nous avons cherché à mettre en évidence un certain nombre d'effets importants sur le projet du Parc Des Moulins.

1185 Tout d'abord, tout le monde comprend qu'un projet de quatre cent cinquante millions (450 M\$) dans notre région ne peut être ignoré. À titre de région, nous n'avons pas le droit de rater un tel projet, même si toutes les retombées ne seront pas régionales et qu'elles déborderont largement dans l'ensemble du Québec.

1190 "Si nous ne supportons pas ce projet", ce n'est pas que nous sommes nécessairement liés comme entreprises au Parc Des Moulins, qu'on soit clair sur cette question. Au moment où on se parle, aucun entrepreneur de notre groupe est associé au projet à titre de sous-traitant.

Il est possible que l'un ou l'autre des membres du groupe fasse partie des participants lors d'appels de soumission.

1195 Notre point de vue repose sur les retombées multiples d'un tel projet pour la région sous l'angle économique. À cet égard, nous avons souligné l'ouverture des promoteurs envers la région au moment où ils ont accepté la création du Comité de maximisation des retombées régionales.

1200 L'information sur l'état du projet et les offres de contrats seront affichées sur Internet pour quiconque sera intéressé; il s'agit là d'une très belle attitude de transparence et d'ouverture de la part des promoteurs face à notre région.

1205 Par ailleurs, nous tenons à souligner que la région de Thetford dispose de toute l'expertise nécessaire pour soutenir les travaux de construction et de maintien du parc éolien. Qu'il s'agisse de constructeurs de chemins, de disponibilité d'agrégats, de cimenterie, d'aciérie, de métallurgie, d'électricité, pour ne donner que quelques exemples, la région peut et doit fournir son savoir-faire afin d'appuyer la réalisation de ce parc éolien.

1210 En second lieu, nous avons voulu souligner la contribution de ce projet au développement de l'énergie verte. Nous sommes fiers que notre région puisse contribuer au développement d'une énergie propre, renouvelable et durable. Ce sera une manière de plus pour notre région de faire notre part à la problématique des changements climatiques.

1215 Nous estimons qu'il est intéressant que le Québec développe l'énergie éolienne comme d'autres pays l'ont fait à bien plus grande échelle, tels la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les États-Unis.

1220 S'il est sans doute nécessaire, étant donné notre position de chef de file dans le domaine de l'hydroélectricité, d'atteindre une telle production, il est intéressant que nous puissions faire notre part sous l'angle de cette énergie verte.

1225 Ce sera aussi une manière très différente pour notre région d'exploiter nos ressources naturelles.

Nous avons souligné aussi que le projet s'inscrit dans le respect des règles environnementales du Québec, ce qui nous apparaît une forme de garantie que notre milieu régional sera perturbé au minimum sous l'angle des forêts en particulier.

1230 Dans ce contexte comme dans celui de l'efficacité de la mise en place du projet, nous apprécions que le promoteur en soit un qui est expérimenté. L'évaluation transmise par les intervenants de Murdochville, concernant le projet conduit par 3Ci, nous rassure. Ce savoir-faire nous semble intéressant tant autant sous l'angle technologie que sous celui du respect de l'environnement et de la relation avec la population régionale.

1235 Notre mémoire s'attarde aussi à la conscience que nous avons que certaines personnes ou groupes mettent en évidence certains effets négatifs d'un projet à caractère éolien, autant en cours de construction qu'au moment où le projet sera en fonctionnement.

1240 C'est notamment le cas au plan du bruit et de l'apparence visuelle. Les données dont nous disposons et les visites de plusieurs membres de notre groupe dans d'autres pays nous portent à croire que certains effets existent, mais qu'ils représentent des inconvénients mineurs pour la population.

1245 À nouveau, l'expertise des gens de Murdochville nous apporte un éclairage important à cet égard. Les données relatives au bruit, moins de vingt décibels (20 dB), et aux infrasons, un suivi à faire, nous confortent aussi relativement à ce projet.

En conclusion, le point de vue du Groupe des douze est donc le suivant!

1250 Il est tout à fait clair que malgré les quelques inconvénients analysés, le Groupe des douze recommande fortement, unanimement et sans réserve, l'implantation du parc éolien Parc Des Moulins, dans le contexte du respect des règles environnementales québécoises.

1255 Nous avons également recommandé que le promoteur du projet maintienne son attitude actuelle envers le milieu régional et envers l'environnement.

Merci.

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Si j'ai bien compris, vous êtes membre du Comité de maximisation?

PAR M. MARTIN ROUTHIER:

1265 Nous avons offert, le Groupe des douze, une personne, et tout à l'heure lorsque monsieur Rémillard est venu vous voir, il a dit qu'il y aurait des personnes qui seraient du domaine de la construction qui pourraient figurer parmi le Comité de maximisation lors des appels d'offres et

1270 tout ça, bien, nous avons offert une personne qui n'est pas déterminée encore, nous avons offert
une personne de notre groupe pour siéger au Comité de maximisation.

PAR LE PRÉSIDENT:

1275 OK. Merci beaucoup. Bonne journée.

OFFICE DE TOURISME DE LA MRC DES APPALACHES

1280 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur Denis Bourassa de l'Office de tourisme de la MRC des Appalaches!

PAR M. DENIS BOURASSA:

1285 Monsieur Fortin, monsieur Dériger bonjour. Merci de nous donner la chance de présenter
notre mémoire. Alors je me présente! Je suis Denis Bourassa, directeur général de l'Office de
tourisme de la MRC des Appalaches.

1290 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, "L'Office de tourisme...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin, "... et la motoneige.")

Deux (2) sports fort importants pour l'offre touristique.

1295 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, "Dans le cas...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 1^{er} paragraphe, fin, "... prochaines années.")

1300 Nous croyons qu'il n'y a aucun problème.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, "Il nous semble...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin, "... du Parc Des Moulins.")

1305 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1310 Merci beaucoup. Si je comprends bien, la position du Tourisme de la région de Thetford, ça vous inquiète pas, le fait d'avoir des éoliennes d'érigées dans la section comme à Kinnear's Mills?

PAR M. DENIS BOURASSA:

1315 Ce qui nous avait tout d'abord interrogé, c'est qu'effectivement, Kinnear's Mills étant un sinon le plus beau village historique de la région, où il y a de l'animation historique, alors entre les quatre (4) églises, durant l'été, il y a des personnages qui sont habillés comme dans les années mil huit cent trente, on voyait mal le fait d'avoir des éoliennes à l'arrière dans le décor. On voyait mal cette situation-là.

1320 Mais avec les simulations visuelles qu'on a eues, moi, j'ai eu l'occasion de voir à trois (3) reprises, puis j'ai vérifié d'ailleurs récemment encore, on n'en verra absolument pas durant l'été, dû au feuillage, et durant l'hiver qui est la période où le village ferme son site touristique, on va en voir une (1) pale ou deux (2) dû aux feuilles qui sont disparues.

1325 Mais l'été, durant la saison touristique, on ne verra pas d'éolienne. C'était vraiment notre principale préoccupation.

1330 Il y avait aussi, près de Saint-Jean-de-Brébeuf, sur le chemin Craig et Gosford, il y a un observatoire, mais le panorama qu'on y observe est à l'opposé des éoliennes qu'on pourrait voir.

 Alors en principe, dans ces deux (2) cas-là, il y a pas de problématique.

1335 On a vécu également l'implantation du poste des Appalaches d'Hydro-Québec qui était aussi dans une zone assez sensible, et ça c'était fait à l'époque dans l'harmonie, je pense, et ça a donné par la suite, avec les redevances qu'Hydro avait données aux municipalités, Saint-Jacques-de-Leeds, Irlande, qui étaient soit patrimoniales, soit très écologiques, ça a donné des résultats où on a réinvesti ces agents-là pour mettre en valeur les attraits touristiques.

1340 Et aujourd'hui, on parle du chemin Craig et Gosford, c'est un peu à cause de ça. Et il y a aussi des sites de Kinnear's, Saint-Jacques qui s'étaient développés à la suite de l'implantation de ce poste des Appalaches.

1345 Alors c'est un peu l'harmonisation qu'on peut y trouver entre le développement hydroélectrique ou éolien et la poursuite du tourisme.

 Il y a aussi l'autre point très important pour nous, c'est l'implantation d'un centre d'interprétation. Dans le préambule, je disais tout à l'heure qu'autant les centres naturels, les

1350 attraits naturels sont très importants pour la région, autant le côté motorisé, le côté industriel est développé. Ça fait partie de l'offre touristique.

Et on pense qu'un centre d'interprétation des éoliennes, près des grands centres, je sais qu'il y en a d'autres en Gaspésie et ailleurs, mais ici, ça ferait, je pense, l'objet de belles
1355 retombées et de forfaits qui pourraient facilement se faire avec le reste. Ça s'intégrerait très très bien dans notre offre touristique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1360 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1365 Pour poursuivre sur le centre d'interprétation! Est-ce qu'il y a eu des discussions à date qui ont été faites avec le promoteur à ce sujet?

PAR M. DENIS BOURASSA:

1370 Oui, on en a parlé dès le départ. Ils sont intéressés; beaucoup d'organismes sont intéressés.

On a même déjà commencé, avec le Musée minéralogique, exemple, à travailler un projet sur lequel on pourrait trouver une façon d'élaborer un centre d'interprétation qui viendrait donner des renseignements qui sont pas nécessairement ceux qu'on voit dans d'autres régions, leur
1375 donner un cachet unique, à ce centre d'interprétation des éoliennes.

PAR LE COMMISSAIRE:

1380 Et ce centre-là, ce serait qui qui prendrait ça en charge, en termes de gestion, en termes de financement?

PAR M. DENIS BOURASSA:

1385 Possiblement que ça serait un organisme voué à s'occuper de ce centre-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça fait qu'il y aurait un organisme particulier qui serait créé pour ça?

1390 **PAR M. DENIS BOURASSA:**

Particulier, effectivement, mais on n'est pas plus avancés que ça.

1395 Mais sauf qu'il y avait l'intérêt de tout le monde de travailler là-dessus. Et la proximité
était une chose pour nous autres très importante, que ce soit à Kinnear's Mills ou à Thetford
Mines, les deux (2) places où on pourrait avoir ce centre-là. Ce sera près de nos activités
touristiques et facilement abordable, et surtout très "forfaitisable" avec tout ce qui entoure,
puisque on a des centres d'interprétation un peu similaires dans l'industriel.

1400 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur.

1410 **FÉDÉRATION DE L'UPA LOTBINIÈRE-MÉGANTIC**
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS RÉGION DE QUÉBEC
SYNDICAT DE L'UPA RÉGION DE THETFORD

1415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais monsieur François Cinq-Mars s'il vous plaît.

Est-ce que monsieur Cinq-Mars est ici, du Musée minéralogique et minier de Thetford
Mines? Non, on va le garder en réserve.

1420 J'inviterais donc monsieur Maurice Vigneault!

La parole est à vous.

1425 **PAR M. MAURICE VIGNEAULT:**

Bonjour, merci bien de prendre le temps de nous écouter quelques minutes!

1430 Je voudrais d'abord vous présenter mes deux (2) coprésentateurs. Alors monsieur Martin
J. Côté, président du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et monsieur
Benoit Dumas, président du Syndicat de base.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Bonjour et bienvenue.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

Je suis moi-même Maurice Vigneault, président de la Fédération régionale.

1440 Alors on vous a déposé un mémoire, on vous le lira pas, vous savez lire, on va attirer votre attention sur un peu plus les éléments de conclusion!

Bien d'abord, conclusion qui vient affirmer notre endossement de la Politique énergétique au Québec.

1445 On est un organisme qui a regardé ça objectivement et qui trouve qu'on est probablement sur une bonne direction.

1450 Pour ce qui est particulièrement du projet ici, il est intéressant de voir que se développe chez nous un projet d'énergie propre. Nous, on s'est assurés, dans notre histoire avec l'entreprise 3Ci, lors de nos rencontres, de négocier avec eux des ententes pour les propriétaires, mandatés par les producteurs agricoles et forestiers qui avaient été approchés.

1455 Ce qu'ils nous ont demandé, c'est de négocier pour eux une entente intéressante qui protégeait leurs droits économiques et juridiques.

1460 Mais il y avait une condition, il fallait que le projet soit réalisable. Alors ils ont dit: tu négocies tant que tu peux, mais il faut que le projet reste viable au niveau de l'entreprise! Alors si tu négocies tellement intéressant pour nous autres que finalement, le projet se réalise pas et n'est pas retenu, on sera pas plus contents!

1465 Alors la balise était assez claire. À partir de cette balise-là, on s'est assis avec l'entreprise et on a regardé, on a négocié et des redevances, ça, c'est le petit bout, et probablement le plus important, s'assurer d'avoir une entente dans laquelle les producteurs se sentiraient rassurés au niveau juridique, et au niveau des contraintes éventuelles. Alors on a essayé d'en prévoir le plus possible.

1470 On est partis de l'entente-cadre UPA-Hydro-Québec sur l'implantation des parcs et on est allés plus loin que ça, on est allés préciser des choses, préciser des façons de faire et mettre en place, pour toute la durée de l'exploitation du parc, alors implantation et exploitation, des mécanismes de règlement de problématiques ou de situations qu'on pourrait rencontrer au fil des ans, tout n'étant pas problématique nécessairement.

1475 Alors un autre élément sur lequel on veut attirer votre attention, c'est l'importance – cette nouvelle façon de faire de l'énergie au Québec, ou d'utiliser les terres agricoles et forestières au Québec, tout en laissant les gens qui sont propriétaires des lots avec des redevances ou des retombées économiques autres que juste le paiement des inconvénients lors de l'implantation!

1480 C'est beaucoup de gens qui passent sur nos terres avec toutes sortes de choses, des entreprises avec des lignes de transport, des clubs de VTT, alors il y a beaucoup de gens dans notre société qui utilisent nos terres; dans certains cas, c'est tout à fait gratuit, dans d'autres on est payés pour les inconvénients qu'on subit, mais on n'a pas d'autres places où on est payés sous forme de redevances année par année pour notre apport au projet.

1485 Alors ça, aussi pour notre région, c'est une première, c'est une approche qu'on aime beaucoup.

1490 Alors on peut comprendre assez facilement que les propriétaires, une fois qu'on leur négocie les ententes, qu'on leur a présenté ce qu'on avait négocié, qu'on leur a assuré qu'on avait vérifié tant qu'il se peut l'approche, la sécurité juridique de ça, qu'on leur a laissé le choix après ça, ça leur appartenait à eux de signer ou de pas signer; on n'est pas très très surpris de voir qu'il y a eu une bonne réceptivité de la part des propriétaires concernés, après avoir attaché tous ces bouts-là.

1495 Quand on a négocié tout ça, on s'est quand même gardé un droit de réserve qui a été très compris par le promoteur, pour intervenir auprès de la CPTA s'il arrivait, quand il va déposer son projet à la CPTAQ, on trouvait qu'il y aurait des endroits plus intéressants ou de moindre impact pour l'implantation, soit des chemins ou des installations éoliennes.

1500 Alors on s'est gardé cette réserve-là, parce que quand il va avoir ajusté, en fonction du ministère de l'Environnement, des règlements municipaux, et nommez tout ce qu'il y a à nommer, dans l'implantation il va rester une étape, puis on pouvait pas d'emblée prévoir où que l'implantation fine allait se faire, alors on s'est gardé ce droit de réserve là.

1505 Et quand le projet sera déposé devant la CPTAQ, nous interviendrons s'il y a lieu pour suggérer des améliorations ou émettre notre point de vue défavorable s'il y avait lieu, quoiqu'on s'attend pas à ça du tout, parce qu'on voit évoluer le projet et ça nous semble assez correct, mais on réserve notre droit pour la dernière minute.

1510 Ça fait le tour des grandes lignes qu'on voulait aborder.

Je sais pas si mes confrères veulent ajouter?

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

1515 Ça va pour l'instant, on va attendre les questions.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1520 Alors merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup. L'entente ou les ententes, ça concernait combien de propriétaires?

1525 **PAR M. MAURICE VIGNEAULT:**

Ah seigneur! Écoutez, ça fait quelques années, il me semble qu'il y avait, à ce moment-là – c'est parce qu'un projet qui était négocié à ce moment-là, on avait négocié une entente pour un projet plus grand que celui-là, il s'étalait sur d'autres municipalités. Je sais que ce qui a été

1530 retenu, c'est l'entente sur trois (3) municipalités.

À ce moment-là, il me semble qu'on parlait d'à peu près quatre-vingts (80) propriétaires, mais là, on parle plus de ça, là.

1535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce qu'il y avait d'autres propriétaires fonciers qui étaient pas producteurs agricoles? Je vais poser ma question comme ça.

1540 **PAR M. MAURICE VIGNEAULT:**

Les propriétaires fonciers pour lesquels on a travaillé étaient tous propriétaires, producteurs agricoles ou propriétaires forestiers, à notre connaissance.

1545 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Parce que ce qu'il faut comprendre, c'est qu'un propriétaire agricole n'est pas nécessairement forestier, et l'inverse est aussi vrai.

1550 Donc nous, en tant que représentants des propriétaires forestiers, on a fait la partie pour les propriétaires forestiers, et Maurice et son équipe ont fait la partie pour le monde agricole.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1555 En convivialité, là, on n'a pas fait ça chacun de notre bord.

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

Toujours.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est sûr, je vous comprends.

1565 Mais j'aimerais que vous me parliez, parce que vous parlez de l'entente comme étant une entente très intéressante. Vous avez abordé tantôt le plan juridique, vous avez parlé du mécanisme, d'un certain mécanisme de règlement de certaines situations.

J'aimerais ça que vous me parliez un peu plus en quoi l'entente est intéressante?

1570 **PAR M. MAURICE VIGNEAULT:**

Bien, écoutez, on a abordé certains éléments par rapport à la profondeur de l'enfouissement des fils, par rapport à l'accès aux champs ou aux parcelles forestières, comment on va déterminer comment ça en prend, où il faut les mettre.

1575

Il va y avoir des chemins, il faut qu'on continue à avoir accès à nos propriétés.

On a abordé les mécanismes par rapport au drainage. Bon, le drainage, lors de la construction, comment on va gérer ça. S'il arrivait des problèmes par la suite, comment on va aborder les problèmes; alors mise en place d'une espèce d'arbitrage, pas d'arbitrage, mais de conciliation s'il y avait des problèmes, pour éviter autant que possible d'en arriver à des arbitrages ou de faire trancher ça par quelqu'un d'autre, quoique c'est toujours possible.

1580

Mais on se donne tous les mécanismes possibles, d'adresser les problèmes. Il va y avoir un comité de suivi qui va continuer à se réunir année après année ou minimalement une fois par année ou au besoin, si une des deux (2) parties le souhaite, pour aborder toute situation qui pourrait être bénéfique d'échanger entre nous, se donner toutes les chances de régler les situations qui vont se présenter de la façon la plus productive et agréable possible.

1585

Bon bien, si là, on vient pas à bout de s'accorder de cette façon-là, on connaît toutes nos possibilités de recours après ça, mais ça reste des derniers recours dans lesquels on n'aime autant pas aller personne, quand on est capable de trouver d'autres solutions.

1590

Alors c'est les grandes lignes. Il y a beaucoup de détails dans ça. Il y a quelques détails qui vont plus loin que ça, mais on est dans les détails.

1595

L'autre affaire qu'on a abordée aussi, c'est que l'entente-cadre prévoyait un représentant de l'UPA au chantier, et nous autres, on est allés préciser de quelle façon ça se ferait, la personne serait à déterminer en fonction de qu'est-ce qui qualifierait les gens qui pourraient se présenter comme représentants de l'UPA au chantier. Comment on va aborder ça dans le "day to day", comment va rentrer en opération cet individu-là quand il va avoir son travail à faire, le nombre de visites, bon.

1600

Comment on communique aux producteurs qui peuvent s'intéresser à, bon, bien déterminer, bien encadrer comment ça allait se passer par rapport au représentant de l'UPA au chantier qui est un personnage clé dans le type de projet qu'on a là, justement, encore une fois,

1605

pour – c'est important, là, c'est pas de régler un problème, c'est de les éviter au maximum d'abord! On essaie de diminuer les problématiques au maximum, ou au minimum plutôt, et après ça, bien, on s'est mis des mécanismes pour ce qui va rester, comment on les aborde.

1610

PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:

Peut-être juste en petit complément, pour compléter sur ce que Maurice disait!

1615

C'est que depuis quelques années, moi, pour avoir négocié beaucoup d'ententes au niveau de passages d'oléoducs, de lignes hydroélectriques, c'est qu'on sent un vent de changement. C'est qu'avant, ces gens-là – là, je parle pas uniquement des gens qui font des éoliennes, mais des gens qui veulent passer sur des terres agricoles et forestières – c'est comme si pour eux autres, c'était de l'acquis, puis les propriétaires recevaient ce qu'ils avaient à recevoir, puis ça finissait là.

1620

Aujourd'hui, on sent que les propriétaires agricoles et forestiers sont des partenaires dans les dossiers. Et ça, c'est vraiment important.

1625

Ça se fait dans un respect et ça doit toujours se faire dans un respect, puis c'est de cette façon-là qu'on réussit à négocier des ententes qui vont faire l'affaire des deux (2) parties. Ça, c'est important, et ça, c'est nouveau de quelques années.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1630

Il y a un élément que je pourrais rajouter par rapport à l'entente! C'est qu'on a obtenu du promoteur qu'il y ait un portrait zéro, un portrait à l'année zéro de la situation au niveau des tensions parasites, pour être capable, s'il en survenait d'autres, le plus facilement possible d'identifier d'où elles viennent, soit des entreprises, soit d'Hydro-Québec ou soit du parc éolien.

1635

Mais en tout cas, s'il arrivait des problèmes, là, de se mettre des mécanismes pour être capable de réagir rapidement, corriger rapidement, peu importe d'où ça vient, de toute façon.

1640

Parce que ça veut pas dire que parce qu'il y aurait des tensions parasites après l'implantation que ça serait nécessairement dû au parc, mais être capable de réagir vite et pas commencer à dire, ah, ça doit dépendre de toujours l'autre, là!

Alors c'est pour ça que le projet a été fait rassurant.

1645

Je peux dire que quand on a négocié toutes ces ententes-là avec le promoteur, on est assez satisfaits de l'écoute qu'on a eue. Quand on a adressé nos craintes, nos appréhensions, on a toujours été assez bien compris.

1650 Il nous a exposé les siennes quand on demandait des choses qui pour lui pouvaient
sembler lourdes, et on a toujours trouvé des terrains d'entente satisfaisants. Des fois, nous, en
comprenant pourquoi il hésitait à aller dans un sens qu'on voulait aller nous, et il nous proposait
d'autres solutions qui nous permettaient d'atteindre nos objectifs à nous et vice versa.

1655 Alors dans le nombre d'ententes ou de négociations que j'ai eu à faire au cours de ma
vie, celle-là va rester dans une mémoire positive, en tout cas à venir jusqu'à date, c'est très positif
pour l'écoute qu'on a eue.

PAR LE PRÉSIDENT:

1660 Vous avez parlé du droit de réserve par rapport à la Commission de protection du
territoire agricole.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1665 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670 J'aimerais ça que vous m'expliquiez ça un petit peu! Vous négociez une entente pour
réserver des sols qui sont déjà zonés verts, et vous dites, je vais me garder un droit de réserve
malgré le fait que j'ai signé ou convenu d'une entente, pour être capable d'aller devant la
Commission de protection pour justifier tel et tel changement.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1675 Écoutez, on n'a pas inventé la roue en écrivant ça! Historiquement, on est interpellé par
toutes sortes d'individus, d'organismes, promoteurs, pour implanter des choses à vocation non
agricole ou à des fins non agricoles sur des terres agricoles, pour toutes sortes de raisons. Des
fois, ça l'a une empreinte grave sur l'activité agricole, des fois pas beaucoup.

1680 À toutes les fois, on procède toujours de la même façon. On dit toujours qu'on va réagir à
ta demande à la CPTAQ.

1685 Alors on a avisé le promoteur: Nous, on va réagir à la demande que tu vas déposer à la
Commission de protection du territoire agricole. On te donnera pas un avis favorable préalable
au dépôt de ton projet, parce que ton projet, il pourrait évoluer.

1690 Alors on n'a pas dit, on n'a pas accepté des éoliennes sur un site ou un chemin sur un
site en particulier. On a dit, on comprend que tu vas installer un certain nombre d'éoliennes, ça
va prendre un certain nombre de kilomètres de chemins, on veut que tu évites les terres à

meilleur potentiel agricole au maximum, on veut que tu évites les érablières au maximum, alors on a donné nos attentes.

1695 On sait qu'à travers tout ce processus-là, les promoteurs doivent déplacer en fonction des
éléments; entre le moment où on a négocié puis le projet déposé à la CPTAQ, il y a plusieurs
intervenants qui ont suggéré, bon, un corridor, éviter un corridor migratoire, bon, pour toutes
sortes de raisons, on a demandé, la compagnie a dû dire, raffiner son projet, ah, il faudrait que je
tasse telle éolienne un peu, parce que là je m'approche d'une érablière, ce sera pas bon à la
1700 CPTA, oups, il faut que je me tasse un peu parce que là, on vient de découvrir qu'il y a un
corridor migratoire de chauves-souris, d'oiseaux ou je sais pas quoi et finalement, le projet va
évoluer, je sais pas jusqu'à quand, mais en tout cas, nous autres, on va se prononcer sur ce qui
va être déposé à la CPTAQ.

1705 Ça fait qu'on n'a pas dit, dépose ton projet, nous autres on est d'accord, tu vas mettre ça
n'importe où! On dit, on sait que ton projet va devoir évoluer, tenir compte de plusieurs
contraintes, voici les nôtres, fais ton projet, et quand ton projet sera fait, nous autres, on va se
présenter devant la CPTAQ, ou en tout cas on va lire le projet qu'on va recevoir de la CPTAQ, et
on statuera à ce moment-là si on a des améliorations à suggérer ou si c'est correct, si tous les
efforts ont été faits.

1710 On est bien conscients que le projet va être implanté, pas juste en fonction de la
protection du territoire agricole; il va être implanté en fonction de toutes sortes de contraintes,
sociales, dont la protection du territoire agricole et d'autres préoccupations environnementales et
sociales.

1715 Alors c'est pour ça qu'on attend à ce moment-là la demande officielle pour se prononcer
sur cette demande-là. C'est ça notre droit de réserve.

PAR LE PRÉSIDENT:

1720 Puis le promoteur réagissait comment quand vous évoquiez le fait que les éoliennes
pourraient être déplacées? Parce que c'est pas évident à déplacer, des éoliennes, comment il
réagissait?

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

Bien là, on va essayer de les déplacer avant de les construire! Tant que c'est sur papier,
c'est pas si pire.

1730 Mais c'est toujours complexe pour eux autres, puis on comprend pourquoi. Regarde,
c'est ça les règles du jeu.

1735 Si tu veux pas qu'on te suggère de déplacement, on lui a expliqué c'est quoi qu'on souhaitait protéger au maximum, et on va juger.

Mais pour ce qu'on en voit à date du projet, il nous semble faire une bonne job, mais on attend de voir le dernier document.

1740 Mais c'est à lui de s'assurer qu'il répondrait à nos attentes, puis que s'il répondrait pas, bien nous autres, on interviendrait auprès de la CPTA.

1745 Puis s'il veut nous poser des questions entre-temps sur, aimes-tu mieux à gauche ou à droite pour telle ou telle raison, ça va nous faire plaisir d'y répondre. Mais notre réponse officielle va être devant la CPTA.

On collabore s'il le souhaite, puis d'ailleurs ça arrive des fois qu'il y a des questions qui sont adressées. Bien regarde, on aime mieux protéger telle chose, ça, non, c'est trop important pour nous autres.

1750 M'a vous donner un exemple! Les érablières, dans notre coin ici, nous, c'est assez précieux, ça fait qu'on dit, tu t'éloignes de ça tant que tu peux. En tout cas, tu rentres pas dedans!

PAR LE PRÉSIDENT:

1755 Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1760 Peut-être une question! Dans votre mémoire, vous faites mention qu'au départ, dans vos négociations, vous vouliez travailler avec le milieu municipal, puis vous dites que, bon, ça n'a pas été possible.

1765 Est-ce que vous pouvez nous en parler un petit peu, comment ça s'est passé?

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1770 Bien, la première rencontre à laquelle j'ai rencontré le promoteur, il y avait le promoteur et des représentants des municipalités.

Notre approche à nous, comme fédération régionale, c'est pas juste moi, c'est l'ensemble de la fédération régionale, et plutôt dans des types de projets comme ça, que l'ensemble des parties principalement concernées travaille le plus possible ensemble, en convivialité.

1775 C'est une méthode qu'on répand de plus en plus autour de nous, sur toutes sortes de projets ou toutes sortes d'interventions qui sont pas nécessairement des projets de promoteurs. Ça peut être un projet touristique avec une communauté. Tout type de projet, on aime mieux asseoir l'ensemble des acteurs largement concernés ensemble, exprimer nos attentes tout le monde.

1780 On aurait aimé le faire. Ça s'est pas réalisé à ce moment-là. On n'a pas décidé à ce moment-là de travailler ensemble.

1785 Quand j'écris ça, c'est pas un reproche, c'est un constat. Habituellement, quand on vient à bout de faire ça, en tout cas, on se donne des meilleures chances d'avoir des projets qui sont les plus profitables pour l'ensemble des parties et les projets et les moins durs à faire évoluer possible, parce que les gens sont d'emblée ensemble, pour ce qui est des grands acteurs.

Alors ceci n'étant pas un reproche mais un constat.

1790 C'est pas parce qu'on n'a pas réussi à intéresser le monde municipal dans une entente comme celle-là à travailler de concert avec nous que demain, il y aurait pas possibilité de travailler sur un autre projet avec les municipalités. D'ailleurs, il y a de ces municipalités-là – non, pas celles-là – il y a des municipalités aux alentours avec qui on a travaillé des projets par après.

1795 C'est pas un clivage, les municipalités veulent pas travailler avec nous autres ou on veut pas travailler avec les municipalités. Dans ce projet-là, ça s'est pas réalisé.

1800 Nous, on aurait souhaité que ça se réalise. Et on est convaincus que c'est toujours la meilleure façon d'aborder un problème.

Alors dans cette phrase-là, il faut juste lire ça. Il faut juste lire ça. C'est rien qu'un constat.

1805 Il y a d'autres projets où on réussit à le faire, et ça va encore mieux. Malgré que ça a très bien été là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1810 Est-ce que la MRC a été invitée aussi à ces discussions-là?

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1815 Pas la MRC comme entité. Nous autres, on avait adressé la question aux municipalités qui étaient sur place lors de la première rencontre.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc les trois (3) municipalités qui sont concernées?

1820

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

Oui, c'est ça. Il me semble qu'il y avait quatre (4) municipalités à ce moment-là.

1825

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1830

Mais sans plus, là. C'était pas une lettre de procès.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Une petite dernière! Dans le cadre de votre structure syndicale, est-ce que vous avez abordé l'acceptabilité sociale, l'équité ou l'iniquité par rapport à des citoyens qui recevraient des redevances, d'autres qui verraient l'éolienne proche de leur terrain qui n'auraient pas de redevances?

1840

Est-ce que vous avez une réflexion par rapport à ça?

PAR M. MAURICE VIGNEAULT:

1845

Bien d'abord, nous, on aurait à se préoccuper entre les gens qu'on représente, OK, et ça, ça aurait été intéressant d'en échanger, ça, c'est une des questions qui aurait été intéressante d'échanger avec le monde municipal.

1850

Mais nous, juste dans notre cour, on a dit, bien, on va faire notre travail de représentant syndical – tu me corrigeras, parce que c'est une question à développement, à deux (2) volets, tu me diras si je suis correct – bien, on n'a pas spécifiquement dit, on s'occupe pas des autres intervenants.

1855

Mais je pense que la façon dont ça s'est fait nous a plutôt dirigés vers: entendons-nous! Alors malgré ça, ça veut pas dire qu'on n'est pas préoccupés par l'implantation sociale.

Je vous rappelle, les producteurs nous ont demandé de négocier une entente dans l'esprit qu'ils espéraient bien qu'elle se réaliserait. Alors pour nos, pour qu'elle se réalise, il faut qu'elle soit acceptée en quelque part. Il faut qu'il y ait une lecture d'acceptabilité sociale à quelque part.

1860 On aurait pu demander des choses sans tenir compte du voisinage, puis on n'est pas là, parce qu'on dit, il faut que le projet soit acceptable. C'est ça qui nous a été mandaté, on nous a mandatés nous pour négocier un projet qui serait finalement accepté. Les gens souhaitaient que le projet se réalise s'il était convenable pour eux.

1865 Alors on n'a pas évacué ça, on n'est pas allés très loin dans ça, on a juste gardé ça toujours en éclairage par en arrière, dire, regarde, il faut toujours qu'on s'en aille vers un projet qui resterait acceptable. Ça fait que n'empêchons pas le projet d'être acceptable en négociant des choses qui le rendraient inacceptable.

1870 Si on avait dit, regarde, la protection de tout le territoire agricole, il te reste les buttes, les dessus de montagnes sur le cap, tu bâtis tes éoliennes là-dessus, peu importe ce que ça va avoir comme effet sur le voisinage, peut-être que ça aurait eu un effet négatif.

1875 On a toujours gardé ça à l'esprit, que pour que le projet se réalise, il faut qu'il soit acceptable.

Mais là, c'est pas nous qui va le rendre acceptable, c'est à nous de faire en sorte de pas empêcher qu'il soit acceptable.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Bien, merci beaucoup. Bon après-midi.

1885

MUSÉE MINÉRALOGIQUE ET MINIER DE THETFORD MINES

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 Monsieur Mike Feeney pour le Musée minéralogique et minier de Thetford Mines.

Bonjour. La parole est à vous.

PAR M. MIKE FEENEY:

1895

Merci. Dans un premier temps, le rédacteur du mémoire est monsieur François Cinq-Mars qui est le directeur du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines. Il pouvait pas être ici cet après-midi, il est arrivé quelque chose au musée et il m'a demandé de venir le présenter à sa place.

1900

Mon nom est Mike Feeney, je suis le président du conseil d'administration.

D'emblée, je dois vous dire que le mémoire a été lu et accepté par le conseil d'administration le 29 mars, donc on peut le considérer comme étant le mémoire du musée.

1905

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, début, "Le Musée...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, fin, "... de ce parc.")

1910

En fait, moi aussi j'ai vu des parcs éoliens dans le sud de la France près de Narbonne, j'en ai vu en Italie, puis il y a deux (2) semaines, j'en ai vu en Grèce, et ça m'a pas choqué.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, début, "Le projet est acceptable...")

1915

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin, "... autres projetés.")

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

J'aimerais que vous m'expliquiez un peu, quand vous dites en page 2:

"Cette utilisation de nos sommets limitera l'impact visuel de ces éoliennes."

1925

Comment vous pouvez m'expliquer ça?

PAR M. MIKE FEENEY:

1930

Ce que j'ai compris, parce que comme je vous dis, c'est pas moi qui l'a rédigé, ce que j'ai compris, c'est que les tours seraient pas dans les sommets mais plus – parce que les Appalaches, il y aurait des plateaux où les éoliennes seraient prévues là. C'est ce que j'ai compris à la lecture de ça, moi, je peux pas vous en dire plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1935

OK. Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1940

J'aimerais revenir sur la question du centre d'interprétation.

Ce qu'on comprend, en fait ce que vous dites, c'est qu'il pourrait y avoir un centre d'interprétation qui soit mis en place.

1945 Maintenant dans le cas où, disons, par exemple il y aurait des problèmes de financement ou quoi que ce soit, le musée actuel serait en mesure de diffuser cette information-là, en fait de prendre la relève à ce niveau-là?

PAR M. MIKE FEENEY:

1950 Exact, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

1955 Donc à ce moment-là, vous, comment vous voyez ça? Parce qu'à première vue, ce qui semble le plus simple, c'est que le musée en prenne charge?

PAR M. MIKE FEENEY:

1960 Oui, bien, là pour l'instant, c'est qu'on a été approché, je pense que c'est la SDERT qui nous a demandé si on voulait travailler sur un projet semblable, et notre directeur s'est embarqué pour les aider à structurer un projet.

1965 Si le projet n'est pas retenu, à ce moment-là on dit, bien, nous, on pourrait prendre une partie. On changera pas la mission du musée.

 Mais on pourrait faire des expositions sur le sujet, on pourrait avoir une partie de notre exposition permanente qui en traite. Mais on deviendrait pas le musée des éoliennes au Québec.

1970 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 Mais est-ce que ça impliquerait par exemple pour votre musée des agrandissements? Est-ce que l'espace est suffisant actuellement pour permettre ce genre d'exposition?

1975 **PAR M. MIKE FEENEY:**

 Bon, déjà actuellement, on a des projets sur la table pour un agrandissement.

1980 On est dû pour changer notre exposition permanente. Alors notre exposition permanente qui devait durer une dizaine d'années a maintenant douze (12) ans, donc on a justement une levée de fonds qui va nous amener à traiter ces projets d'agrandissement et le changement d'exposition permanente.

1985 Et il y a aussi un autre projet en ville au niveau du patrimoine minier où le musée est en train de travailler. Donc il se pourrait – puis là, je dis il se pourrait, c'est au conditionnel – que notre exposition permanente, par exemple, prenne plus l'allure, parce qu'actuellement, vous

1990

comprenez que notre musée, c'est un musée minéralogique et minier, dans l'exposition permanente, il y a une partie minéralogique et il y a une partie minier, il se peut que dans le projet qu'on travaille sur le patrimoine minier que tout le côté minier se retrouve ici en ville au chevalement, si ça vous dit quelque chose, en arrière chez Setlakwe, il y a le chevalement de la King, alors il se peut que le côté minier de l'exposition permanente soit comme un peu transféré vers ça, et que notre exposition permanente soit plus axée sur le côté minéralogique.

1995

Et là, je vous dis encore une fois il se peut, parce que ça dépendra des discussions que nous aurons. C'est des projets qui vont se faire d'ici trois-quatre (3-4) ou cinq (5) ans.

2000

Donc est-ce qu'on a suffisamment d'espace à l'intérieur du musée, bien, je dis oui, en réorganisant notre exposition permanente, si on veut en faire une partie de notre exposition permanente.

2005

Toutefois, on a deux (2) salles au musée, une pour l'exposition permanente, et une grande qui sert à des expositions qui tournent.

Ça pourrait faire l'objet d'une exposition non permanente puis qui pourrait éventuellement se promener à travers le Canada, même comme on fait actuellement avec un projet qu'on a monté l'an dernier où on a une exposition qui était à Ottawa cet été et qui a eu soixante-dix mille (70 000) visiteurs.

2010

Alors c'est possible pour nous, parce que c'est dans nos opérations régulières de monter des expositions.

C'est ça ou il y a un autre centre qui pourrait prendre ça.

2015

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

2020

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur.

DANIEL VACHON

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

J'inviterais maintenant monsieur Daniel Vachon.

2030 Bonjour monsieur Vachon, la parole est à vous.

PAR M. DANIEL VACHON:

2035 Bonjour. Monsieur Christian Noël va m'accompagner.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Je suis natif...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, "... voisins immédiats.")

2040 Il en résulte qu'elle tombe chez le voisin, tant elle est élevée. Si elle est placée en son plein milieu, elle tombe juste dans la ligne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, "Maintenant...")

2045 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, 3^e ligne, "... de Kinnear's Mills...")**

Sur une distance qui prendrait environ une dizaine de minutes à faire, on verrait pas moins que cinquante-cinq (55) des soixante-dix-huit (78) mastodontes hélicés.

2050 Peut-on imaginer un spectacle plus ahurissant! Habitué à voir le décor magnifique que vous connaissez, qu'on peut voir en ce moment même.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 6^e paragraphe, "L'immoralité...")

2055 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e paragraphe, fin, "... réalité anticipée.")**

Alors est-ce que le peuple est bien informé? C'est la question qu'il faut se poser avant l'établissement de ce parc-là.

2060 Ici, je fais une description, je vous en fais grâce, qui part des treize (13) à Kinnear's Mills et qui s'étendent tout le long du canton de Leeds dans son axe ouest-est, pour finir ici à Thetford, en dessous de la croix lumineuse, à côté de la croix lumineuse en surplombant Pontbriand, sans oublier les quatre (4) autres à l'autre extrémité qui sont vues, eux autres, de Saint-Pierre-de-Broughton.

2065 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, début, "Conclusion...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, 2^e ligne, "... son arrière-pays.")

2070 On le voit bien par les interventions qui ont été faites ici des divers organismes, c'est cousu avec du fil blanc.

2075 On peut affirmer qu'à partir de 1969, il a fallu que Thetford lâche Sherbrooke pour se coller à Québec, pour assurer son développement. On fait plus partie des Cantons-de-l'Est, les Cantons-de-l'Est sont défunts, alors on est mal payés de retour par la Capitale de nous imposer un projet de la sorte.

J'arrête ici mon développement, on pourrait encore continuer longtemps!

2080 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, "... en vous disant...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin, "... de l'Amiante.")

2085 Et je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Vachon. Combien d'éoliennes vous allez en voir de votre résidence?

2090 **PAR M. DANIEL VACHON:**

Pardon?

2095 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Combien d'éoliennes vous allez voir de votre résidence?

PAR M. DANIEL VACHON:

2100 De chez nous, c'est difficile à imaginer. Parce que des projections qu'on a vues, on nous les montre à partir surtout de sites ici de Thetford ou de Kinnear's Mills. Est-ce qu'on les voit, c'est pas certain.

2105 La ligne d'horizon dans un paysage de montagnes est assez difficile à définir quand même. On voit pas en dehors d'une autre montagne.

2110 Il est certain que d'ici, on peut pas les voir toutes dans un ensemble, mais en sortant de Pontbriand à aller à Kinnear's Mills, on en voit cinquante-cinq (55). Ça, ça veut dire que c'est une bande, une bande grouillante continue d'un bout à l'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, monsieur Vachon merci beaucoup.

2115 **PAR M. DANIEL VACHON:**

Merci.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Noël.

2125 Est-ce qu'il y a des droits de rectification? Non. Alors ceci met fin à la quatrième séance; on se retrouve pour la suite de nos travaux et la dernière séance, ce soir à compter de sept heures (7 h).

Merci beaucoup.

2130

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 OCTOBRE 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2135

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2140

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.